

Reprise de l'école à partir du 22 juin :

Comme vous le savez, il a été décidé que les écoles devaient accueillir tous les élèves de manière obligatoire à partir du lundi 22 juin.

Après avoir échangé avec la mairie, nous pouvons vous annoncer que tous les élèves vont pouvoir retrouver leur salle de classe habituelle à partir du lundi 22 juin.

Protocole sanitaire :

Le protocole sanitaire sera publié officiellement demain matin. Nous savons à cette heure qu'il a été assoupli. Dans les salles de classe et les lieux clos seulement, la distanciation entre les élèves doit dorénavant être d'un mètre latéral uniquement. Cependant, les gestes barrières, le lavage des mains régulier, le nettoyage très fréquent des locaux vont devoir être maintenus. Le brassage des élèves est toujours interdit. Les enseignants continueront à porter un masque si la distance d'1 mètre ne peut pas être respectée.

Horaires de l'école et points d'accueil/de sortie des élèves :

Afin d'éviter le brassage des élèves et les trop grands rassemblements nous avons dû modifier légèrement les points d'entrée, de sortie et les horaires :

CP : accueil le matin au portail habituel de 8h30 à 8h40, sortie le midi à 11h30 au portail.
accueil l'après-midi au portail habituel de 13h30 à 13h40, sortie le soir à 16h30 au portail.

CE1-CE2 : accueil le matin au portail habituel de 8h20 à 8h30, sortie le midi à 11h20 au portail.
accueil l'après-midi au portail habituel de 13h20 à 13h30, sortie le soir à 16h20 au portail.

CM1-CM2 : accueil le matin à la porte du côté du monument aux morts de 8h20 à 8h30, sortie le midi à 11h30 à la porte du côté du monument aux morts.
accueil l'après-midi à la porte du côté du monument aux morts de 13h20 à 13h30, sortie le soir à 16h30 à la porte du côté du monument aux morts.

Il est très important que ces **horaires soient rigoureusement respectés**.

Cantine/garderie :

La mairie assurera à nouveau le service de garderie (mêmes horaires qu'avant) dès le lundi 22 juin.

Concernant la cantine, elle reprendra comme avant à partir du mardi 23 juin.

Pour le lundi 22 juin, les enfants devront apporter leur repas qui sera stocké dans les frigos de l'école ou de la cantine. Le repas sera pris dans la classe où dans la salle de cantine en fonction du nombre d'enfants qui mangeront sur place.

IMPORTANT : Les familles qui souhaitent inscrire leur enfant à la cantine et/ou à la garderie doivent **impérativement** envoyer un mail à la mairie avant **mercredi 17 juin soir**. La mairie commandera les repas auprès de leur prestataire jeudi 18 matin pour la semaine qui suit. Après, il sera trop tard.

Obligation scolaire :

Les familles qui n'envisagent pas de remettre leur enfant à l'école dans la période du 22 juin au 3 juillet, doivent **obligatoirement** et **rapidement** envoyer un mail à l'enseignant de leur enfant afin de donner le **motif de l'absence** de leur enfant. De même, les départs anticipés en vacances devront aussi être annoncés en avance et par écrit à l'enseignant de votre enfant.

Nous vous rappelons les motifs d'absence valables :

- maladie de l'enfant
- réunion solennelle de famille (mariage, enterrement...)
- enfant qui suit ses parents dans la cadre d'un déplacement temporaire (vacances par exemple)

Il nous a été demandé de rappeler aux familles que l'instruction est obligatoire et que les familles qui ne remettent pas leur enfant à l'école doivent mettre en place une procédure d'instruction à domicile (CNED ou adulte qui enseigne à l'enfant) d'ici les vacances d'été. Les enseignants n'enverront plus de travail à partir du 22 juin.

En vous remerciant pour votre compréhension.

Cordialement,

L'équipe enseignante